



Guide aux parents

Ce guide est un document de référence pour les parents. Si vous avez besoin d'obtenir de l'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au (450)461-5902.

Objet : Guide aux parents

En consultant le Guide aux parents, vous trouverez une foule d'informations utiles sur le fonctionnement de l'École Jacques de Chambly ainsi que sur ce qu'elle a à offrir à chaque enfant au cours de l'année scolaire.

Grâce à ce guide, vous aurez l'occasion de prendre connaissance de notre philosophie éducative et différentes politiques en vigueur à notre école.

De plus, vous aurez toujours sous la main les informations pertinentes reliées à la vie de l'école.

Vous pourrez vous y référer au besoin que ce soit pour communiquer avec le personnel de l'école.

Bonne lecture!

En espérant que cette année soit remplie de bonheur pour votre enfant.



Catherine Doyon

Directrice

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ACCUEIL-ADMINISTRATION

Nous vous demandons, dès votre arrivée à l'école, de vous présenter au secrétariat. Vous devez sonner pour que l'on vous ouvre la porte si vous avez une rencontre ou un message URGENT pour votre enfant. Une table est à votre disposition dans le portique de l'école, afin d'y déposer les articles que votre enfant a oubliés (boîte à lunch, veste, bouteille d'eau, etc). Nous vérifions régulièrement si des articles sont sur la table. Vous comprendrez sans doute le bien-fondé de cette mesure qui vise à assurer la quiétude dans les apprentissages ainsi que la sécurité dans l'école.

Horaire du secrétariat : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

À noter que le secrétariat est fermé de 12h00 à 13h00. Pour un rendez-vous, il faut donc venir chercher votre enfant avant 11h50 et le retour pourra se faire à partir de 13h00. Sinon, nous vous demandons de passer par le service de garde.

ABSENCE ET RETARD

Veillez prendre note que toute absence ou retard d'un élève doit être motivé à l'école. Pour ce faire, nous demandons aux parents de nous signifier cette absence sur le portail Mozaïk de votre enfant. Si ce n'est pas possible pour vous, vous pouvez nous téléphoner avant 8 h 00 le matin ou avant 12h45 en début d'après-midi si l'absence débute après le dîner en précisant; le nom, le groupe de l'enfant ainsi que le motif de l'absence. Si l'enfant fréquente le service de garde, il faut également laisser un message au service de garde au poste 6.

Nous vous suggérons d'utiliser le portail Mozaïk ou l'agenda ou l'outil de communication pour nous aviser si l'enfant doit quitter durant la journée. Utilisez le répondeur avant de partir pour le travail ou quand cela vous convient : (450) 461-5902 poste 5. Nous prenons nos messages régulièrement.

Pour tout changement concernant le transport, le dîner, le service de garde ou l'heure de départ, nous ferons le suivi demandé pour les demandes adressées avant 11h15 (pour les demandes concernant le dîner) et avant 14h45 (pour les demandes concernant la fin de journée). Au-delà de ce temps, il n'est pas possible d'assurer le suivi compte tenu de plusieurs facteurs internes incluant les urgences, les activités et tâches administratives déjà encourues.

Nous vous invitons à prendre vos rendez-vous (dentistes, médecins, etc.) en dehors des heures de classe. Le message que l'on donne alors aux enfants est : "L'école, c'est important".

De même lorsqu'un parent justifie l'absence de son enfant pour un voyage d'agrément, une compétition sportive ou autre, l'école n'est pas responsable des apprentissages vus en classe et non-acquis par

l'élève. Il n'est pas de la responsabilité de l'enseignant de préparer avant le départ, les travaux demandés aux autres élèves, de les corriger ni de faire de la récupération au retour de l'enfant pour les notions vues durant une absence prolongée pour des vacances. Une telle absence est non motivée telle que définie au sens de la Loi de l'instruction publique. Les parents doivent être conscients qu'une longue absence peut non seulement compromettre la rédaction d'un bulletin, mais aussi le succès scolaire d'un enfant.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) fait obligation aux élèves de fréquenter l'école aux jours prévus au calendrier scolaire. Elle fait également obligation aux parents de prendre les moyens pour que leur enfant fréquente assidûment l'école et à la direction de l'école d'agir en cas d'absences non motivées.

PONCTUALITÉ

La ponctualité est une valeur importante pour l'École Jacques de Chambly. Par conséquent, les élèves doivent arriver à l'heure pour profiter au maximum de l'enseignement. Toutefois, s'il y a retard, les parents sont priés de motiver le retard.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Pour la sécurité de vos enfants, les visiteurs doivent obligatoirement se présenter au secrétariat. Il est interdit de circuler dans l'école sans l'autorisation de la direction. Pour la sécurité des élèves, toutes les portes d'accès à l'école sont verrouillées.

COUR D'ÉCOLE

La cour est réservée aux élèves et au personnel de l'école. Nous demandons aux parents d'accompagner leur enfant jusqu'à la clôture de la cour. Les surveillants demanderont aux adultes de se présenter au secrétariat s'ils veulent discuter avec un membre du personnel. En dehors des heures de classe, l'utilisation de la cour est réservée au service de garde. (entre 7h00 et 18h00 les jours de semaines).

À la fin de la journée, si l'enfant ne bénéficie pas du service de garde, de récupération avec un enseignant ou s'il n'est pas inscrit à des activités parascolaires ou extrascolaires, il doit quitter l'école pour se rendre directement chez lui.

Le matin, la surveillance sur la cour de l'école est assurée à partir de 8h15. Avant 8h15, la cour est réservée aux élèves du service de garde seulement. Les élèves qui arrivent en autobus sont dirigés par les enseignants présents sur la cour.

Les élèves qui prennent l'autobus sont dirigés par les enseignants.

Les élèves qui dînent à la maison le midi ne doivent pas arriver avant 13h05.

Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant dans la cour avant ces heures pour leur sécurité. Il n'y a pas assez d'adultes pour assurer la surveillance avant ces heures. Des frais de service de garde pourraient être facturés aux élèves qui ne respecteraient pas cette consigne sans autorisation préalable.

HORAIRE	AM	PM
Surveillance cour d'école	8h15	13h05
Début des cours	8h25	13h10
Récréation	10h30	14h15
Fin des cours	11h50	15h35

ALIMENTATION

Aliments proscrits : Noix, arachides, Friandises / bonbons / croustilles/ gomme,boissons gazeuses, boissons énergisantes.

L'école a adopté une politique afin de prévenir toute situation dangereuse ou fatale pour les enfants ayant une allergie aux noix et aux arachides, ce qui s'applique aux collations et goûters de toutes les personnes fréquentant l'école (adulte et enfant).

À l'école Jacques de Chambly, nous conseillons de suivre le guide alimentaire canadien pour la préparation des repas et collations.

ENVIRONNEMENT

Pour respecter les principes de l'environnement, nous vous demandons de favoriser l'utilisation des contenants réutilisables ainsi que d'ustensiles en métal pour les lunchs de vos enfants. De plus, il serait souhaitable d'éteindre le moteur de votre véhicule lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant.

MÉDICAMENTS

Selon la politique en vigueur, le personnel de l'école ne pourra distribuer et administrer de médicaments prescrits à l'élève que si le titulaire de l'autorité parentale remplit et signe le formulaire à cet effet que vous retrouvez dans l'agenda de votre enfant ou sur le lien plus bas. Le médicament doit être apporté dans son contenant d'origine et porter l'étiquette originale de la pharmacie où doivent figurer le nom de l'enfant, le nom du médecin, le nom du médicament, la date d'expiration, la posologie et la durée du traitement. C'est une mesure de sécurité très importante. Les parents sont invités toutefois à faire un effort maximum pour que les médicaments soient le plus souvent administrés à la maison.

Télécharger ici le formulaire à remplir à cet effet :

- [Lettre explicative](#)
- [Formulaire d'autorisation](#)

OBJET INTERDITS

À l'école, l'élève apporte que les objets essentiels à ses apprentissages.
Par conséquent, les objets suivants sont interdits :

Appareil électronique les : Cellulaire, Tablette, Montre intelligente, IPOD
Tout objet dangereux (exemples : couteau, allumette, pétard, ...)
Tout objet pouvant enregistrer
Souliers avec des roues
Toutes cartes de jeux

Il peut cependant y avoir une entente exceptionnelle avec le titulaire et dans ce cas, les parents doivent signer une autorisation à ce sujet.

Les élèves qui se rendent à l'école à vélo doivent descendre du vélo avant d'entrer sur le trottoir menant à la cour. Il est interdit de circuler en patins à roues alignées, en planche à roulettes ou en trottinette sur la cour.

Les élèves qui utilisent ce moyen de transport doivent donc retirer leurs patins avant d'entrer sur la cour, transporter la planche à roulettes dans les mains ou marcher au côté de la trottinette.

N.B. : L'école n'est pas responsable des bris, des pertes, de même que des échanges d'objets personnels entre enfants. Les jouets de grande valeur n'ont pas leur place à l'école.

BIJOUX ET OBJETS DE VALEURS

Pour éviter des problèmes (bris, échanges, vols, ...), nous ne recommandons pas que les élèves apportent des bijoux à l'école. De plus, pour des raisons de sécurité, le port des bijoux est interdit lors des cours d'éducation physique.

Les élèves ne doivent pas apporter d'objets de valeurs (appareils électroniques ex : IPod, téléphones, jeux électroniques, montres intelligentes...) à l'école. Nous confisquerons automatiquement ces objets (ceux-ci seront remis sur demande aux parents) et n'assumerons aucune responsabilité quant à la perte, le vol ou le bris de ceux-ci. Les objets non pertinents au travail scolaire sont interdits à moins d'une autorisation spéciale des enseignants ou des éducatrices.

Que ce soit pour un bris ou un vol, vous devez avoir recours à vos assurances personnelles.

TENUE VESTIMENTAIRE

Veillez inscrire le nom de l'élève sur sa boîte à lunch, ses vêtements, ses chaussures, bref sur tout ce qu'il apporte à l'école!

Si vous avez besoin d'étiquettes, nous avons une campagne de financement en cours avec l'entreprise Colle à moi. Voici le lien : Il suffit d'aller sur leur site web, https://colleamoi.com/fr_CA/collecte-de-fonds/supporter

Rechercher *École Jacques-De Chambly*, et magasiner ! Si simple !

Parce que nous sommes dans un lieu d'apprentissage, l'enfant doit s'habiller convenablement, évitant de porter des vêtements tels que chandails, pantalons, etc. découvrant la taille, des camisoles avec des petites bretelles, de même que des vêtements et/ou accessoires incitant à la violence.

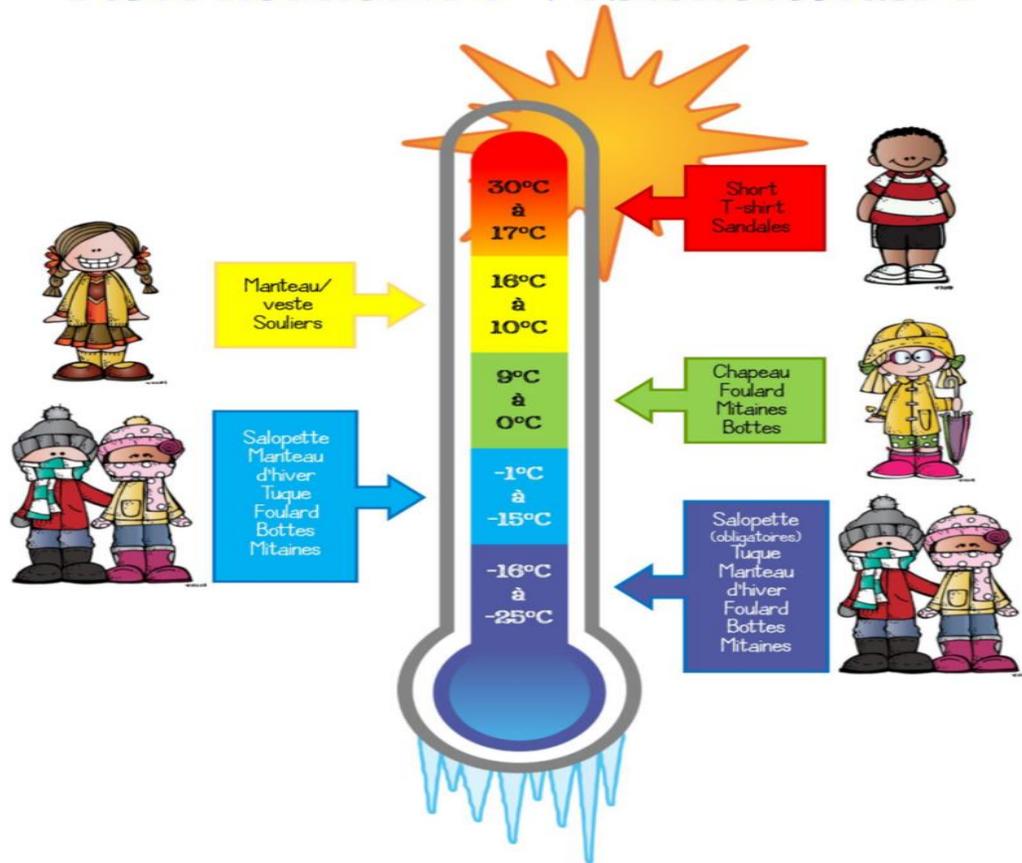
Les enfants doivent porter des chaussures à l'intérieur de l'école. Il n'est pas permis d'aller en classe en chaussettes ou avec des bottes. Afin de garder nos classes propres, nous demandons aux élèves d'avoir en leur possession deux paires de souliers; une paire pour l'extérieur et une paire pour l'intérieur. Nous suggérons une paire d'espadrilles pour l'intérieur.

Il est important que l'enfant soit vêtu selon les conditions climatiques : veste, bottes, mitaines, foulard, imperméable, etc., car nous sortons tous les jours à l'extérieur. Durant la période d'automne, d'hiver et de printemps, je porte des bottes aussi longtemps qu'il y a de la neige dans la cour d'école. La direction avisera les changements appropriés pour le port des manteaux et des bottes.

Tous les vêtements trouvés qui ne sont pas identifiés sont remis à l'entrée du corridor de l'administration. Les vêtements identifiés sont remis aux enfants concernés, les vêtements non réclamés sont remis aux organismes de charité.

Pour des raisons de sécurité et hygiène, il est obligatoire que l'élève porte le costume obligatoire d'éducation physique : espadrilles de sport, short ou survêtement et t-shirt à manches courtes.

Thermomètre vestimentaire



COMPORTEMENT SÉCURITAIRE

Afin d'adopter un comportement sécuritaire, il est interdit :

- d'escalader les clôtures et les cabines des toilettes;
- de grimper sur les contenants à déchets;
- de se suspendre aux supports à ballon-poire ou autres;
- de lancer des balles ou des ballons sur le toit;
- de circuler à bicyclette sur le terrain de l'école;
- d'utiliser les barres de séparation du stationnement comme jeu;
- de glisser sur les rampes.
-

Tous les jeux de bataille et les bousculades sont interdits.

Lorsqu'un ballon est lancé hors de la cour d'école, l'élève doit demander la permission à un surveillant pour aller le chercher.

COMMUNICATIONS ÉCOLE-MAISON

Nous souhaitons que la communication demeure constante et positive entre l'école et la maison. Nous utilisons plusieurs moyens tels que :

- L'assemblée: pour mieux connaître le programme et le fonctionnement de la classe et de l'école;
- Les rencontres individuelles: demandées par l'école ou le parent (sur rendez-vous);
- Les communications de l'enseignant(e);
- Les communiqués de la direction (Info Parents): envoyés à la maison par le biais du sac d'école, courriel et/ou déposés sur le site internet;
- Les communications mensuelles que nous transmettons pour l'élève présentant des difficultés d'apprentissage ou de comportement;
- Les signatures des cahiers, des travaux et des évaluations;
- Les autorisations que nous sollicitons de votre part, avant que votre enfant participe à une sortie à l'extérieur de l'école;
- Les courriels de l'enseignante;
- Le portail Mozaik

Nous émettons, par courriel, au début de chaque mois, le communiqué « Info-Parents » aux parents qui vous permet de suivre les activités de votre école.

Courriel

Plusieurs communications sont acheminées par courriel. Chaque parent est responsable de nous informer d'un changement d'adresse.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet!

<http://jacquesdechambly.csp.qc.ca>

BIBLIOTHÈQUE ET MATÉRIEL SCOLAIRE

Vos enfants ont le privilège de fréquenter la bibliothèque de l'école. Ils peuvent emprunter un à trois livres par semaine, selon les degrés et les lecteurs. Tous les élèves qui empruntent des livres sont responsables de l'intégrité et de la propreté de ces livres. Ils doivent en prendre grand soin et les manipuler correctement. Si un livre est abîmé, demandez à votre enfant d'en aviser la responsable à la bibliothèque.

Les livres non retournés seront considérés comme perdus et vous seront facturés. Il en est de même pour les livres abîmés qui vous seront retournés à la maison avec la facture du livre.

L'école met à la disposition des élèves également, divers matériels didactiques. Tout matériel détérioré ou perdu devra être remboursé par les parents (manuels scolaires, livres de bibliothèque, instruments de musique, jeux, ordinateurs portables ...).

CODE DE VIE

Des règles essentielles composent le « Code de vie » de l'école. Dès le début de l'année, nous vous demandons de prendre le temps de lire ces règlements avec votre enfant

Toute forme de violence, qu'elle soit verbale, physique ou écrite, vestimentaire ou qu'elle constitue du harcèlement, de l'intimidation, de l'extorsion ou une agression, est une offense grave aux droits et libertés des individus qui fréquentent l'école. L'élève, dont la conduite pose des problèmes, peut avoir une sanction proportionnelle à la gravité de l'infraction commise.

Dans certains cas, la direction de l'école peut suspendre l'élève pour un comportement jugé inacceptable.

Notre code de vie contient des règlements que nous jugeons nécessaires au bon climat et à une vie sociale responsable et agréable. Il est important que les parents appuient l'école dans cette démarche et il est essentiel que vos enfants sentent et comprennent que vous appuyez l'école dans l'application de nos règlements.

Valeurs	Règles	Comportements attendus
 Vivre ensemble	Je suis respectueux en gestes et en paroles.	Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute des autres. Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique. Au besoin, je demande de l'aide.
 Sécurité	J'adopte des comportements sécuritaires pour moi et pour les autres.	Je circule calmement et en marchant en tout temps. Je tiens compte des autres dans mes déplacements et dans ma façon de jouer sur la cour d'école.
 Réussite éducative	Je participe activement à ma réussite éducative.	Je suis à l'heure aux endroits prévus et disposé à me mettre à la tâche. J'apporte à l'école uniquement le matériel et les aliments prescrits par l'équipe école, à moins d'autorisation contraire.
 Saines habitudes de vie	Je m'habille de façon appropriée selon la température, les activités et les exigences de l'école.	Je porte des vêtements qui répondent à des critères de décence, d'hygiène et de propreté. Je porte le chandail à manches courtes de l'école, un pantalon de sport et des souliers de course pour mon cours d'éducation physique.
 Conservation et embellissement	Je respecte le matériel et l'environnement.	Je garde en bon état les lieux et je prends soin du matériel mis à ma disposition. J'utilise le matériel selon sa fonction.

PERSONNEL DE L'ÉCOLE Jacques-De Chambly

Administration	Catherine Doyon, directrice
	Caroline Poitevin, secrétaire
Éducateurs physiques	Virginie Saulnier
	Marie Pier Chénard
Spécialiste anglais	Maria Alejandra Febres-Cordeo Garcia
Spécialiste musique	Justine Lessard
Orthopédagogues	Marie-Josée Pépin
	Claudie-Anne Demeules
Enseignante groupe 041	Sarah-Catherine Carrier
Enseignante groupe 001	Marie-Ève Leclerc
Enseignante groupe 002	Mélanie Poissant
Enseignante groupe 101	Alexe Deschâtelets
Enseignante groupe 102	Alex Demers-Noiseux
Enseignante groupe 201	Nicole Elsliger / Gabriel Bauduin
Enseignante groupe 202	Véronique Ouellet / Gabriel Bauduin
Enseignante groupe 301	Marie-Claude Dion
Enseignante groupe 302	Gladys Forget
Enseignante groupe 401	Véronique Poirier
Enseignante groupe 402	Suzanne Carreau
Enseignante groupe multi 5-6	Alexandra Hovington
Enseignante groupe 501	Caroline Lasalle
Enseignante groupe 502	Geneviève Lebouc
Enseignante groupe 601	Abel Lareau / Brigitte Simard
Enseignante groupe 602	Bérénice Yaïche

Service de garde — Technicienne	Julie Leclair
Service de garde — Éducateurs/Éducatrices	Tania Barsalou
	Diane Corriveau
	Karine Bergeron
	Marie-France Laliberté
	Johanne Valcourt
	Cindy Boucher
	Sabrina Smith
	Mélissa Barry
Surveillante des dîneurs	Suzanne Fauchon
	Jasmine Duval
	Maélie Valade
	Manon Lalonde
	Anne Nardini
Préposée élèves handicapés	Carole Leclerc
	Éloïse Fortin-Bélanger
Technicienne éducation spécialisée	Nancy Simard
	Marie-Ève Girouard
	Roxanne Brouillette
	Julie Bougie
Psychoéducatrice	Julie Paulin
Orthophoniste	Sonia Milot
Psychologie	Yolande Mpungi Mafalanka

Présidente du conseil d'établissement : Julie Anne Gagnon

Notes :

Pour toutes questions relatives à la vie de classe, merci de contacter directement l'enseignant de votre enfant par courriel.

QUELQUES DATES IMPORTANTES

ÉCHÉANCIER DES BULLETINS

Une communication sur l'évolution des apprentissages de votre enfant vous sera transmise à la mi-octobre et les bulletins vous seront remis trois fois dans l'année soit :

- 20 Novembre 2024
- 15 Mars 2025
- 10 juillet 2025

CONVOCAION DES PARENTS

Première rencontre avec les titulaires pour les parents des élèves du **préscolaire** et du **1^{er} cycle** : 26 Août 2024

Première rencontre avec les titulaires pour les parents des élèves du **2^e et du 3^e cycle** : le 10 septembre 2024

Assemblée générale des parents : 10 septembre 2024

Rencontre individuelle de parents : 21 Novembre 2024 (à confirmer)

Rencontre individuelle de parents si nécessaire et sur rendez-vous : Mars 2025 (Date à déterminer).

PHOTOS SCOLAIRES

La séance de photos scolaires pour les élèves et le personnel aura lieu 2 octobre 2024. Les détails vous seront communiqués par courriel.

AGENDA

Nous utilisons cet outil de la 4^e année à la 6^e année. L'enseignant ou l'élève y écrit ses leçons et devoirs, y planifie ses travaux, y apprend le respect des échéances et l'autonomie. Pour les adultes, c'est un moyen de communication simple et efficace. Ainsi, parents et enseignants y notent leurs questions et leurs remarques. Avisez votre enfant de signaler votre message à son enseignant. Au besoin, l'un et l'autre y apposent sa signature pour indiquer qu'ils ont pris connaissance du message qui leur était destiné. Il est important que les parents le regardent régulièrement. L'élève a la responsabilité de le garder propre et en bon état. Merci de vous assurer qu'il reste dans son état initial tout au long de l'année.

CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Sécurité routière : quelles sont les règles?

- **Respectez les limites de vitesse affichées.**
- Le conducteur d'un véhicule routier ou un cycliste qui approche d'un autobus ou minibus affecté au transport d'écoliers dont les feux rouges intermittents sont en marche ou lorsqu'il est fait usage de son signal d'arrêt obligatoire doit s'immobiliser à plus de cinq mètres de l'autobus ou du minibus. De plus, il ne peut le croiser ou le dépasser que lorsque les feux rouges intermittents sont éteints et le signal d'arrêt obligatoire fermé. Aussi, il doit s'assurer qu'il peut le faire sans danger.
- Lorsque la circulation est dirigée par un agent de la paix, un brigadier scolaire ou un signaleur chargé de diriger la circulation lors de travaux, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et signaux.

Rappelons l'importance du respect de la signalisation aux abords de l'école, particulièrement les zones réservées aux autobus, les zones où le stationnement est interdit.

Plusieurs parents déposent leur enfant à l'école; ceux-ci doivent s'assurer de le faire en un endroit sécuritaire et **éviter les manœuvres imprudentes** telles que le stationnement en double et les virages en « U ».

Tous les usagers de la route doivent redoubler de prudence aux abords de l'école afin d'assurer la sécurité de tous nos élèves.

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES : 4^e et 6^e année

Comme chaque année, tous les élèves de 4^e et 6^e année vivront des épreuves obligatoires du **MEES**. Ces épreuves compteront pour 20% du résultat final.

Les dates et les heures de passation de l'épreuve doivent être respectées rigoureusement, selon l'horaire qui vous sera précisé en cours d'année.

Les consignes du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont claires : aucun motif ne saurait justifier une absence à une épreuve ministérielle unique et obligatoire sauf pour des motifs très sérieux où vous devez contacter rapidement la direction de l'école pour discuter de la situation. Il est à noter qu'un voyage, une activité sportive ou culturelle durant ces dates de passation ne saurait justifier une absence à une épreuve obligatoire et par conséquent, l'élève obtiendrait « 0 » comme résultat.

Nous comptons sur votre grande collaboration afin de prioriser la passation de ces épreuves obligatoires.

EXEMPTION DES RÉCRÉATIONS ET DES JEUX EXTÉRIEURS

Les enfants qui viennent à l'école doivent être suffisamment en santé pour faire le travail intellectuel demandé et les activités prévues. Dans cette perspective, nous croyons que les élèves devraient prendre leur récréation du matin, du midi (pour ceux qui dînent à l'école) et de l'après-midi à l'extérieur. Seuls les élèves relevant d'une opération récente ou d'une incapacité spécifique (papier du médecin requis) se verront octroyer la permission de prendre leur récréation à l'intérieur.

FERMETURE D'ÉCOLE

RETOUR HÂTIF À LA MAISON OU TEMPÊTE DE NEIGE

En cas de fermeture imprévue de l'école, il est de la responsabilité des parents de prévoir une alternative pour leur enfant.

Ça sent la tempête ?

Visitez le site internet du Centre de services scolaire des Patriotes ainsi que sur Facebook et Twitter. Il est à noter qu'aucun avis n'est émis sur le site Web du CSSP et les médias sociaux dans le cas où les établissements demeurent ouverts.

Vous pouvez aussi télécharger l'application gratuite « Mégafon » afin de recevoir les différentes notifications à cet effet.

L'information est disponible sur le site du Centre de services scolaire des Patriotes au : www.csp.qc.ca

Il est à noter que le service de garde n'est pas ouvert lorsque l'école est fermée pour des raisons climatiques ou de force majeure.

PRISE DE PHOTOS ET DE VIDÉOS

Plusieurs élèves possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Bien que ce soit interdit de les avoir à l'école, nous avons constaté par le passé que des photos prises (à l'école ou lors de sorties) se retrouvent sur des pages de réseaux sociaux ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la **Charte des droits et libertés** garantit le droit à l'image, ce qui signifie **qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur.** L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifient.

RÈGLES D'ADMISSION AU TRANSPORT DES ÉLÈVES

Pour bénéficier du transport scolaire le matin et le soir, un élève du primaire doit résider à 1,6 km et plus de l'école.

Les informations relatives au transport scolaire sont disponibles en ligne seulement.

Les parents ne reçoivent pas d'attestation de transport par la poste. En visitant le site : <https://csp.ca/transportscolaire>, vous accédez à l'Info autobus en quelques clics pour connaître les circuits d'autobus ainsi que les heures et les lieux d'embarquement et de débarquement.

Vous avez cependant besoin d'avoir en main votre code postal ainsi que le numéro de fiche de votre enfant. Le numéro de fiche est inscrit sur le bulletin de votre enfant.

SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

AUCUNE VOITURE DANS LE DÉBARCADÈRE

À la sortie des classes, ne donner pas rendez-vous à votre enfant dans le débarcadère; il est réservé aux autobus et aux berlines scolaires.

Par mesure de sécurité, il est préférable de venir chercher votre enfant en lui donnant rendez-vous sur la rue Des Voltigeurs, à la sortie de la cour sur la rue de l'École ou à la sortie près de la rue Charles-Boyer (près du cabanon).

Priorité absolue aux véhicules scolaires (autobus et berlines)

S'il vous plaît respecter les traverses piétonnières

Nous vous demandons de bien vouloir faire descendre vos enfants à l'endroit prévu à cet effet, soit près des entrées de la cour d'école, principalement celle de la rue Des Voltigeurs.

Attention aux manœuvres dangereuses... Évitions de reculer.

Le stationnement de l'école est réservé au personnel de 8h à 15h45.

SERVICE AUX PARENTS ET PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Les élèves ou leurs parents qui vivent une situation insatisfaisante sont invités à en discuter avec le membre de l'équipe-école qui est impliqué dans cette situation. Si cela ne permet pas de trouver une solution, nous vous invitons à communiquer avec la direction de l'école. Si l'insatisfaction demeure, vous pouvez communiquer avec le Service aux parents du Centre de services scolaire et ultimement, avec le Protecteur de l'élève. Tous les renseignements nécessaires sont disponibles sur le site Web du CSSP à l'adresse www.csp.qc.ca, sous l'onglet Parents.

SERVICE DE GARDE

Pour rejoindre le service de garde : (450) 461-5902 poste 6.

Le service de garde est offert à tous les élèves de l'école. Il est ouvert de 6 h 45 à 18h00, pendant les jours de classe et les journées pédagogiques situées entre le premier et le dernier jour de classe. Pour inscrire votre enfant, ou pour tout autre renseignement au sujet du service de garde, communiquer avec la responsable madame Julie Leclair.

DÎNEURS – SERVICES OFFERTS

Dîneurs à la maison

Les dîneurs à la maison ne peuvent se présenter dans la cour avant 13h05.

Surveillance des dîneurs

La période du diner est de 80 minutes. Avant ou après le repas, les élèves vont dans la cour. Des surveillantes veillent à l'organisation, assistant et surveillent les élèves Durant le diner.

À noter que les boîtes à lunch ne sont pas réfrigérées. Il est donc important d'y placer un bloc réfrigérant. De plus, il n'y a aucun micro-onde à l'école. L'utilisation d'un thermos est à privilégier pour un repas chaud.

Service de traiteur

Le service de traiteur sera en fonction dès la mi-septembre. Vous pouvez commander par internet à l'adresse suivante : <https://innovsante.ca/>

Dîneurs : autorisation pour dîner à l'extérieur

L'élève qui habituellement dîne à l'école doit avoir une autorisation signée et datée par ses parents pour quitter l'école. Cette autorisation libère l'école de toute responsabilité. Cette autorisation devrait être exceptionnelle.

SORTIES LORS D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES **COMPLÉMENTAIRES**

Lors des sorties éducatives, **une autorisation écrite des parents, de même que le paiement,** sont nécessaires pour assurer la participation de votre enfant à l'activité ainsi que pour assurer le transport des élèves par des parents bénévoles. Si nous n'avons pas reçu le paiement **ET** l'autorisation écrite le jour de l'activité, votre enfant ne pourra y assister et restera à l'école.

UN DERNIER MOT

Votre collaboration nous est essentielle pour assurer des services de qualité à votre enfant et pour maintenir le bon fonctionnement de l'école. Vous pouvez contribuer à la réussite de votre enfant principalement :

- En le motivant et en l'encourageant;
- En le soutenant dans ses efforts;
- En supervisant ses travaux scolaires à la maison;
- En l'encourageant à participer activement à tous ses cours;
- En favorisant son respect des règlements de l'école;
- En valorisant ses comportements et ses attitudes positives;
- En renouvelant ses effets scolaires au besoin;
- En entretenant les livres mis à sa disposition.

Tous ces petits gestes ou ces petites actions contribuent à la qualité de vie des élèves à l'école et favorisent la réussite de votre enfant.

Nous comptons sur votre collaboration et nous sommes confiants que cette année scolaire sera remplie de satisfaction. Nous vous remercions du temps consacré à la lecture de ce document et nous demeurons à votre disposition.

L'équipe de l'école Jacques-De Chambly